

Remarques adressées par mail à la DDT le 01/7/18 à 18h33

M. Mme LEMPEREUR

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à la présentation du projet d'autorisation d'exploitation de l'entreprise METHABAZ, vous trouverez ci-dessous les remarques et les différents points qui nous interpellent et soulèvent des questions :

- **Page 16** : les fondateurs déclarent s'être autoformés par des visites d'unités en fonctionnement et la lecture de documents techniques. N'est-ce pas là un bien grand pari quant à la sécurité des habitants alentours lorsque l'on sait qu'à quelques kilos près, nous serons en présence d'un site industriel ? Il nous semble indispensable que ce site soit encadré et sous la surveillance de personnes compétentes !
- **Page 76 et 77 : les odeurs** : contrairement à ce qui est écrit, il y a une inquiétude sur les odeurs que nous aurons à supporter en raison de la proximité des habitations mais aussi des vents dominants qui rabattent des odeurs venant de la sucrerie de Bazancourt ou de Cristal Union. L'étude ne prend en compte que celles de METHABAZ. Mais est-il possible d'avoir une étude complète sur les odeurs ressenties car elles s'ajouteront aux odeurs venant de la sucrerie ? De plus certains déchets (comme le fumier) vont également en générer. Pour éviter ces nuisances olfactives, nous demandons à ce que le site ne fonctionne qu'avec des déchets verts et que les structures de stockage ainsi que les hangars soient hermétiquement fermés.
- La dispersion des odeurs a été faite à partir du site de Prunay. Ce modèle ne correspond absolument pas à la situation du site envisagé. Une nouvelle étude avec les paramètres du site concerné doit être faite en prenant le logiciel spécifique aux terrains plats (qui existe sur les 3 proposés mais n'a pas été utilisé !)
- **Page 85 : la faune** : nous constatons la présence régulière et continue de chauve-souris le soir visibles dans les jardins surtout en période estivale. Nous avons également des hérissons et un couple de faucons crécerelle ainsi que des animaux type chouette. Il y a là, contrairement à ce qui est mentionnée dans le rapport, des espèces à protéger dans le cadre d'un intérêt écologique. Ces éléments sont faciles à constater. De plus, les rejets nocifs de dioxyde de soufre leur seront forcément néfastes. Une nouvelle étude pourrait le montrer facilement et je propose d'y participer bénévolement.
- **Page 133 : le transport et la circulation** : la quantité de camions nécessaires à l'activité, comme le montre le graphique page 133 fait ressortir un nombre de poids lourds importants sur certaines périodes. Ceux-ci s'ajouteront à ceux déjà circulant sur les mêmes axes et aux mêmes périodes pour le transport des betteraves.
De plus, cette circulation sera présente dans les villages avec la dangerosité que cela ajoutera, avec une détérioration accrue des routes qui ne sont pas faites pour une telle densité de véhicules lourds. Les travaux de réfection seront à la charge de ?
Il y aura également par voie de conséquence une hausse de la pollution car ce sont tous des véhicules diesel, et les actions du gouvernement par rapport à ce

produit ne pourront nous contredire. La pratique actuelle n'incite-t-elle pas à diminuer ce type de moteurs thermiques ?

La page 134 nous montre deux tableaux : **104 poids lourds par jour sur une plage horaire de 10h (de 8h à 18 h). Soit 10 poids lourds heures et donc 1 toutes les 6 minutes.**

Le rapport précise lui-même : « le projet aura donc un impact significatif sur le trafic de poids lourds dans le secteur ».

Egalement à envisager : la vitesse des camions. Il serait prudent de prévoir des systèmes de contrôles de vitesse sur les axes empruntés les plus fréquemment.

En conséquence : bilan énergétique du projet : avec le fonctionnement même de l'usine et le poids du transport dans la consommation d'énergie (polluante en grande partie avec les moteurs diesel) : est-il possible d'avoir un bilan énergétique qui soit positif (ce qui est le but du projet global)? Même l'autorité environnementale semble en douter.

Pourquoi ne pas imaginer un déplacement du site à proximité de la source principale des déchets (sucrierie) ou à proximité de la future déviation ? Ce qui permettrait un gain sur le coût des transports et une baisse considérable des nuisances !

La nuisance sonore : page 167 et 168 : la conclusion paraît légère et basée sur des hypothèses qui s'additionnent pour arriver à un résultat de 35 db A maximum dans les logements.

Les gaz d'échappement : page 168 : la conclusion « le risque sanitaire lié au trafic routier engendré par l'activité de METHABAZ est donc négligeable » et la première phrase « les gaz d'échappement peuvent présenter des risques spécifiques pour la santé du personnel en premier lieu, mais aussi pour les populations situées aux alentours ». Que penser d'un tel écart ? Sur certaines périodes de trafic denses comme le montre le rapport (auquel s'ajoute les camions de betteraves), les rejets d'échappement seront forcément en quantité dont il faut s'inquiéter.

Sur ce paragraphe, il est spécifié qu'il y a rejet de monoxyde de carbone : gaz mortel, impossible à détecter par l'homme car inodore et incolore.

Epannage : il est évoqué un épandage sur un périmètre géographique important. Plusieurs questions se posent : un réel risque de tendre vers la facilité et la rapidité (et donc la rentabilité) en allant essentiellement vers les terres les plus proches ? et donc toujours les mêmes ? et dont certaines sont déjà des zones d'épandages ?

De plus, il est évoqué différentes natures de matières à épandre ? Comment seront réellement gérés les rejets organiques ?

Page 199 : cas des accidentologies :

- explosion, si le risque est expliqué, rien n'est réellement dit sur ce qu'il faut mettre en œuvre pour les éviter et surtout les moyens sur place pour les gérer.
- la foudre : il serait intéressant d'avoir l'étude des points d'impacts sur le site du projet et autour sur une période 5 ans. Les changements climatiques sont présents et la foudre apparaît plus souvent et plus fortement (voir évènements climatiques récents).

D'une façon plus générale, le principe de cette usine de méthanisation va générer **du rejet de gaz non épuré**. En effet, il est prévu de brûler du biogaz non épuré dans la chaudière ce qui créera entre autre l'émanation de dioxyde de

souffre et l'apparition de pluie acides. (Voir conclusion du paragraphe page 176 sur les odeurs). Comment peut-on imaginer que ce seul élément n'ait pas de conséquences nocives ? Pluies acides sur les cultures, les arbres, les végétaux, la nourriture des animaux, et les cultures destinées à la consommation humaine (dont les betteraves sur des terres situées à côté du projet) : comment ne pas craindre pour sa santé ?

Il faut que tous les gaz rejetés soient des gaz épurés.

La torchère : doit brûler 3% des gaz sur un fonctionnement de quelques heures par ans. C'est impossible.

Volumétrie de retraitement des déchets du site : est-il réellement possible de s'engager sur une quantité de 99.7 tonnes de déchets par jour ? Soit 0.3% en dessous du seuil qui ferait que ce site soit un site industriel avec des normes plus strictes et donc des investissements plus onéreux mais autrement plus protecteurs pour l'environnement et la population ! Concrètement, par quel procédé seront mesurés et surveillés les intrants pour pouvoir justifier du non dépassement des 100 tonnes par jour ?

Avenir du site en cas de cession d'activité : qui sera responsable financièrement du site dans le cas d'une cession partielle ou totale d'activité ? Le démontage des installations doit être prévue dès la conception du projet. On ne peut admettre que dans un tel cas que l'ensemble des partenaires et des pouvoirs locaux laisserait cette installation « pourrir ».

Serait-il alors possible que les banques partenaires du financement (LCL, La POSTE et le CRÉDIT AGRICOLE, structures toutes les deux respectueuses de l'environnement) soient caution bancaire quant au coût du démontage sur site ?

Conclusion : Le principe de prudence doit s'appliquer et certains éléments de l'étude revus. Il faut prendre le temps de mesurer tous les impacts à court, moyen et long termes. Nous parlons de santé, de sécurité et de qualité de vie pour des centaines de personnes.

Nous vous remercions de prendre en compte nos remarques et vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Mr et Mme LEMPEREUR
21, rue de L'Herminie
51110 BOURGOGNE FRESNE

